Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 029-242900660-20261109-2026110917-DE

Pays Fouesnantais
Communauté de Communes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 NOVEMBRE 2026
A L'HOTEL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 17

L'an deux mille vingt-six, le neuf novembre, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais, légalement convoqué le 3 novembre 2026, s'est réuni à l'Hôtel communautaire (salle du conseil) sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF.

La séance commencée à 18 h 30 s'est terminée à 20 h 00.

Cindy BACCON a été élue secrétaire de séance.

Bénodet	*Clohars-Fouesnant*	*Fouesnant*	*Gouesnac'h*	*La Forêt-Fouesnant*	*Pleuven*	*Saint-Evarzec*
Présents						
Anne BOURBIGOT Elisabeth VAN HORNE Mathieu CHUTO Steven BEGOS	Morgane GUENNOU Philippe GOMEZ	Bruno MERRIEN Cécile TABARLY Laure CARAMARO Roger LE GOFF Christine JAN Alain GOSSET Cindy BACCON Jean-Michel PIGUEL LOZAC'H Catherine LE FLOCH	Pierre-Yves GUILLERMOU Béatrice NEDELEC Adrien de TONQUEDEC	Marie-Françoise COSQUERIC Patrick PERES Robert LE NAY	David DEL NERO Corinne MARTIN Mona CASELLINO	René ROCUET Céline SIMONOU Serge SINOU Michel GUEGUEN
Absents excusés						
Stéphane MOREL (procuration à Anne BOURBIGOT)	Arnaud GUYADER (procuration à Morgane GUENNOU)	Laurent LE CAIN (procuration à Laure CARAMARO) Vincent ESNAULT	Séverine COSQUERIC (procuration à Pierre-Yves GUILLERMOU)	David RIVIERE (procuration à Marie-Françoise COSQUERIC) Marie LATTANZIO (procuration à Patrick PERES)	Laurent FRANCHETEAU (procuration à David DEL NERO)	Anne LAVILLONNIERE (procuration à Céline SIMONOU)
Nombre de conseillers présents			**28**	**Nombre de conseillers votants**		**36**

OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE POUR L'ANNEE 2027 – COMMUNE DE PLEUVEN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-1 et suivants ;

Vu le Code du travail, et notamment ses articles L. 3132-25 à L. 3132-27 et R. 3132-21 ;

Vu la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques ;

Vu la délibération n° DCM 2026-6-14 du Conseil municipal de la commune de Pleuven, en date du 28 septembre 2026, sollicitant l'avis conforme de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais pour l'ouverture des commerces le dimanche en 2027 ;

Considérant que l'article L. 3132-26 du Code du travail permet au Maire d'accorder une autorisation d'ouverture des commerces de détail le dimanche pour un maximum de 12 dimanches par an et par branche d'activité ;

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 029-242900660-20261109-2026110917-DE

Considérant que la liste des dimanches doit être arrêtée avant le 31 décembre de l'année précédente par décision du Maire, prise après avis du Conseil municipal ;

Considérant que lorsque le nombre de dimanches autorisés excède cinq, la décision du Maire doit être prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'EPCI à fiscalité propre dont la commune est membre ;

Considérant que la commune de Pleuven a été saisie d'une demande d'ouverture dominicale émanant des commerçants du centre commercial « Quai 29 » ;

Considérant que la demande porte sur 9 dimanches pour l'année 2027, répartis comme suit :

Mai 2027 : 2 mai ;
Juillet 2027 : 4, 11, 18 et 25 juillet ;
Août 2027 : 1er, 8, 15 et 22 août.

Considérant que cette dérogation est de nature collective et s'appliquera aux commerces de détail relevant de la même branche professionnelle sur le territoire de la commune, dans un objectif de garantie d'une situation concurrentielle équilibrée ;

Considérant que la commune de Pleuven a préalablement consulté les organisations d'employeurs et de salariés intéressées, conformément aux dispositions légales en vigueur ;

Le Bureau communautaire du 2 novembre 2026 a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (trois abstentions : Mona CASELLINO, Catherine LE FLOCH et Corinne MARTIN), décide :

➔ d'émettre un avis favorable à l'ouverture des commerces de détail le dimanche sur la commune de Pleuven pour l'année 2027, aux 9 dates suivantes :
- 2 mai 2027 ;
- 4, 11, 18 et 25 juillet 2027 ;
- 1er, 8, 15 et 22 août 2027 ;

➔ de préciser que la décision finale d'autorisation sera arrêtée par arrêté municipal du Maire de Pleuven, à l'issue du présent avis conforme ;

➔ d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus pour copie conforme, et certification du caractère exécutoire de la délibération.

COMMUNAUTE DE COMMUNES du Pays Fouesnantais 11, Espace Kerourgué CS 31045 - 29170 FOUESNANT

Roger LE GOFF
Président